



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 34275

### Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la possible suppression des sciences de la vie et de la terre comme enseignements fondamentaux, obligatoires, en classe de seconde, dans le cadre de la réforme des lycées. En effet, le respect de la vie et de son support, la terre, passent par sa connaissance. Il est vital que nos jeunes soient sensibilisés aux problématiques environnementales, énergétiques, alimentaires, etc. La culture scientifique est nécessaire à tout citoyen pour qu'il s'intègre dans une société attentive à ces enjeux. Par ailleurs, l'appétence des jeunes est réelle pour l'ouverture d'esprit de ces enseignements, ainsi que les méthodes d'apprentissage expérimental de type laboratoire, qui permettent une formation spécifique. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre en la matière.

### Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Ménard](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34275

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9459

**Réponse publiée le :** 2 décembre 2008, page 10475